

Service émetteur : Délégation territoriale des Côtes d'Armor
Département santé publique
Pôle santé environnement

Affaire suivie par : Muriel PEREZ

Courriel : ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02 22 06 74 67

Télécopie :

Réf. : Votre courriel du 13/11/18

Monsieur le Directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement de Bretagne
Service COPREV – Division EVE
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Date : 19/11/2018

Objet : AEU_22_2018_45_parc éolien_SAS Energie des Noyers – Rostrenen- Plouguernével – Kergrist-Moëlou –
Plounévez-Quintin

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 13 novembre 2018, vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de santé Bretagne dans le cadre du projet de parc éolien « Petit Doré » de la SAS Energie des Noyers à Rostrenen, Plouguernével, Kergrist-Moëlou et Plounévez-Quintin (22).

Le projet est situé en dehors de périmètres de protection de captages d'eau destinés à l'alimentation en eau potable.

Une étude acoustique permettant de caractériser l'état initial de l'ambiance sonore de la zone d'étude ainsi que la modélisation de l'impact du projet ont été réalisées. Un plan de fonctionnement adapté des éoliennes a été élaboré afin de permettre le respect théorique de la réglementation en tout point, notamment la nuit. La réalisation d'une campagne de mesures acoustiques après mise en route du parc éolien sera nécessaire afin de confirmer les résultats de l'étude prévisionnelle et au besoin de procéder à des modifications du fonctionnement du parc.

En conséquence, j'émetts un avis favorable au projet sous réserve que l'arrêté préfectoral d'autorisation prescrive cette campagne de mesures acoustiques.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur général de l'ARS Bretagne,
et par délégation, l'Ingénieur du génie sanitaire,**

Carole CHERUEL